

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01224

Numéro SIREN : 490 702 800

Nom ou dénomination : INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 10964

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/07/2020
Numéro de dépôt : 2020/10964
Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Déposant :

Nom/dénomination : INEOS CHEMICALS LAVERA SAS
Forme juridique : Société par actions simplifiée
N° SIREN : 490 702 800
N° gestion : 2006 B 01224

INEOS CHEMICALS LAVERA SAS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 53 399 572 Euros**

**Siège social : Avenue de la Bienfaisance – BP 6 - 13117 LAVERA
RCS AIX EN PROVENCE 490 702 800**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le trente Juin à 9 heures 30,

L'associé unique de INEOS Chemicals Lavera SAS, la société INEOS Chemicals France Holdings Limited

représentée par Monsieur Eric BRAVARD, en vertu d'un pouvoir, propriétaire des 53 399 572 actions composant le capital social de INEOS Chemicals Lavera SAS, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Quitus de gestion au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes Titulaire,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance :

- des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,

approuve ces rapports et les opérations qui y sont relatées dans leur intégralité ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés et faisant apparaître un résultat déficitaire de 234 830 Euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui s'élève à 234 830 euros au report à nouveau.

L'Associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte du fait que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élève à 39 910 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique prend acte que le mandat de Président de Monsieur Frédéric PYTHON est arrivé à expiration et décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Frédéric PYTHON pour une durée de 3 exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de désigner DELOITTE & Associés SAS – 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX en qualité de Co-commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de désigner BEAS SAS – 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Associé unique prend acte du fait que, s'agissant des conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et la société ne comprenant qu'un seul associé, seules les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et ses dirigeants doivent donner lieu à une mention dans le registre des décisions de l'associé unique.

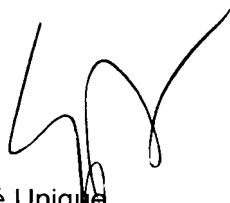
Il constate qu'aucune convention de cette nature n'est intervenue au titre de cet exercice social.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

HUITIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



Pour l'Associé Unique
INEOS Chemicals France Holdings Limited
Eric BRAVARD